

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE BROME-MISSISQUOI**

Une séance ordinaire publique s'est tenue le 6 février 2023, à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Lucie Dagenais.

Sont absents les conseillers Gilles Praire et Josiane Martel-Ouellet

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Bob Lussier  
Marie Claude Aubin

Catherine Marsan-Loyer  
Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

### **RÉS 598-02-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas, et ajoute au varia les points suivants, appui à la demande CPTAQ - 30 chemin Garagona séchoir à bois, autoriser le directeur général à entamer les démarches en vue de l'acquisition d'une partie du lot n° 6 333 347, et offre de services professionnels Alain Saladzius

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2022 (16 H)
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2022 (16 H 30)
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023
7. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
8. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
9. CORRESPONDANCE
10. DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-001 – 102, ROUTE 237 SUD, CATHY PRINCE
11. DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-002 – 91, RUE PRINCIPALE, PIERRE BOIVIN
12. DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-003 – 101, RTE 237 SUD, SERGE LUSSIER
13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 23-004 – 101, CHEMIN RICHFORD, MICHEL RHÉAUME
14. APPUI À LA DEMANDE CPTAQ – FIDUCIE FONCIÈRE DU MONT PINACLE
15. RENOUVELLEMENT DES MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
16. OCTROI DU CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DES COUVRE-PLANCHER ET DES PLINTHES À L'HÔTEL DE VILLE – LES GÉANTS DU COUVRE-PLANCHER
17. OCTROI DU CONTRAT – SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE ET INTRUSION - HÔTEL DE VILLE - ALARMES PERFECTION

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

18. OCTROI DU CONTRAT – EXPOSITION DOME EN PARTENARIAT AVEC LE PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN DE MONTRÉAL
19. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D’UNE CONDUITE D’AQUEDUC SUR LE SITE DE LA STATION D’ÉPURATION – BRUSER
20. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSULTATIONS MORENCY SOCIÉTÉ D’AVOCATS
21. ÉMISSION D’UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - VOX AVOCATS
22. ÉMISSION D’UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D’AQUEDUC – BRUSER
23. ÉMISSION D’UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS ENCADREMENT PROJET PROMOTEUR - FNX INNOV INC.
24. ÉMISSION D’UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS ASSISTANCE POUR REDDITION DE COMPTE ET FERMETURE DU DOSSIER PAVL VOLET REDRESSEMENT - EXP
25. ÉMISSION D’UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - ARCHITECTE STÉPHAN BARCELO
26. ÉMISSION D’UN CHÈQUE – RESTAURATION D’UNE PARTIE DES FONDATIONS DE L’HÔTEL DE VILLE - MAÇONNERIE BESSETTE INC.
27. ÉMISSION D’UN CHÈQUE – RÉAMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L’HÔTEL DE VILLE CONSTRUCTION & GESTION LACHANCE
28. ÉMISSION D’UN CHÈQUE – TRAVAUX EN EXTRA - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES LANCTÔT INC.
29. ÉMISSION D’UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS – BÉRARD TREMBLAY ARPENDEURS-GÉOMÈTRES
30. AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE CARTES DE CRÉDIT AFFAIRES SUPPLÉMENTAIRES - RBC BANQUE ROYALE
31. SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE 2023-2027 – BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-GIROUX-BERTRAND (COWANSVILLE)
32. SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L’APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L’ABATTAGE D’ARBRES 2023-2025
33. MISE À JOUR PLAN D’ACTION MADA – NOMINATION CONSEILLÈRE STÉPHANIE DALPÉ - MANDAT COMITÉ CONSULTATIF SOCIÉTÉ
34. APPEL AUX CANDIDATURES POUR LE POSTE VACANT AU COMITÉ CONSULTATIF EN AGRICULTURE ET FORESTERIE
35. APPEL AUX CANDIDATURES POUR LES POSTES AU SEIN DES COMITÉS CONSULTATIFS ENCADRÉS PAR LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 146-03-2022 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS »
36. APPEL AUX CANDIDATURES POUR LES POSTES D’ADJOINT ADMINISTRATIF ET DE GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT
37. MISE À JOUR DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

38. ENGAGEMENT DE QUATRE POMPIERS SERVICE INCENDIE
39. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 AN 6 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
40. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 207 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 FÉVRIER 2023
41. ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 207 000 \$
42. DÉPÔT DU CERTIFICAT RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-10-2022 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022
43. DÉPÔT DU RAPPORT DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES 2021-2022
44. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
45. AVIS DE MOTION AU PROJET DE RÈGLEMENT N°116-2023 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
46. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 115-02-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2023
47. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER
48. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
49. VARIA
50. QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
51. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

### **RÉS 599-02-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 5 décembre 2022 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

### **RÉS 600-02-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 12 décembre 2022 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

### **RÉS 601-02-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 19 décembre 2022 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

### **RÉS 602-02-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2022 BUDGET**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 19 décembre 2022 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

### **RÉS 603-02-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023**

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 9 janvier 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

### **RÉS 581-01-23 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

<b><u>CHQ</u></b>	<b><u>FOURNISSEUR</u></b>	<b><u>RÉFÉRENCE</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
10491	Anne Pouleur	Honoraires professionnels	1 867.50 \$
10492	Alain Saladzius	Honoraires professionnels	2 213.38 \$
10493	Les Entreprises Philippe Bourdeau	Déneigement	11 267.55 \$
10494	Maçonnerie Bessette	Maçonnerie Grammar School	26 386.76 \$
10495	Annulé	Annulé	Annulé
10496	Aquatech	Eaux usées - hors contrat	14 848.30 \$
10497	Suroît Propane	Installation génératrice rue de la Liberté	1 961.96 \$
10498	Annulé	Annulé	Annulé

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 6 février 2023**

10499	TIC Telecom	Téléphonie février	188.61 \$
10500	FQM Assurances	Solde à payer	293.21 \$
10501	Ministère Revenu Québec	DAS 01-01-23 au 31-01-23	9 858.21 \$
10502	Receveur Général du Canada	DAS 01-01-23 au 31-01-23	3 492.26 \$
10503	Anne Pouleur	Honoraires professionnels	2 700.00 \$
10504	Hydro-Québec	Électricité - 18 rue de la Liberté	469.39 \$
10505	Croix-Rouge canadienne Québec	Cotisation annuelle	225.36 \$
10506	Amazon	Perceuse et kit	1 309.55 \$
10507	Aquatech	Eaux usées - hors contrat	1 070.19 \$
10508	Au Cœur de la Pomme	Confitures pour banquet des maires	480.00 \$
10509	BuroPro Citation	Fournitures de bureau	57.52 \$
10510	Câble Axion	Communications février	272.85 \$
10511	Canac	Quincaillerie	1 004.61 \$
10512	Centre du Pneu Bedford	Réparation pneus tracteur	75.89 \$
10513	Centre du camion Cowansville	Réparation compresseur camion incendie	424.20 \$
10514	Chad Whittaker	Remboursement achat - supports à drapeaux	45.94 \$
10515	Claude Bourbeau	Remboursement location rideaux - fête des bénévoles	189.28 \$
10516	Commission scolaire du Val-des-Cerfs	Quote-part pour utilisation des locaux	2 586.93 \$
10517	Concassage Méthé	Pierre et gravier - chemins Pinacle et McIntosh	7 162.24 \$
10518	Coopérative nationale de l'information indépendante	Affichage d'un avis public	280.63 \$
10519	DBR Informatique	Cartouche d'encre	143.71 \$
10520	Bruno De Kinder	Traduction Messenger janvier et février	579.25 \$
10521	Dépanneur chez Ben - BMR	Tapis pour patinoire	52.84 \$
10522	Deragon Ford	Entretien camion Ford	106.87 \$
10523	Les Entreprises Philippe Bourdeau	Déneigement	12 187.35 \$
10524	Les Entreprises électriques Lanctôt	Travaux Grammar School et chalet des loisirs	1 346.55 \$
10525	Équipe de recherche opérationnelle en santé	Licence annuelle Go/NoGo 911	676.05 \$
10526	Excavation Dominic Carey	Déneigement	69 308.41 \$
10527	Excavation Bedfrd	Nivelage octobre 2022	5 668.27 \$
10528	France Breton	Remboursement achats banquet des maires	35.35 \$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 6 février 2023**

10529	Fédération québécoise des Municipalités	Services juridiques	3 589.23 \$
10530	Ferme du Haut-Vallon	Moût de pomme - fête des bénévoles	48.00 \$
10531	Annulé	Annulé	Annulé
10532	Annulé	Annulé	Annulé
10533	Station Fribourg	Essence décembre et janvier	3 773.19 \$
10534	Impressions DF	Impressions : Messenger, banquet des maires, enseigne pour travaux forestiers	956.38 \$
10535	J.A. Beaudoin	Location rétrocaveuse et niveleuse	6 612.60 \$
10536	Rona Cowansville	Bois et luminaires caserne	901.48 \$
10537	Maison Agricole Joy Hill	Vin pour banquet des maires et fête des bénévoles	1 355.57 \$
10538	Les Solutions IT Cloud	Licence Office365 pour escouade bienveillante	38.11 \$
10539	Linda Tétreault	Entretien hôtel de ville janvier	800.00 \$
10540	Lucie Dagenais	Remboursement cellulaire, kilométrage et aliments fête des bénévoles	447.13 \$
10541	Madeleine Therrien	Traiteur fête des bénévoles	1 552.89 \$
10542	MRC Brome Missisquoi	Entente abattage d'arbres	1 045.00 \$
10543	Oneka	Désinfectants pour banquet des maires	275.60 \$
10544	Les Pétroles Dupont	Mazout pour chauffage caserne	2 140.28 \$
10545	Philippe Chauveau	Spectacle marionnettes - école Saint-François-d'Assise	229.95 \$
10546	Plomberie Goyer	Appel de service et pièces	364.10 \$
10547	Suroît Propane	Propane et location annuelle unité radio fréquence	2 338.50 \$
10548	RCCT Inc.	Filtres pour climatisation	103.48 \$
10549	Roger Courchesne	Location garage février	500.00 \$
10550	Service d'entretien C.M.	Pièces pour scie mécanique	114.95 \$
10551	Goliath	Panneaux de signalisation	497.17 \$
10552	Sky Location	Location chipper et sky jack	616.33 \$
10553	Pierre St-Onge	Remboursement cellulaire janvier et aliments caserne	332.24 \$
10554	Techno-Contrôle	Remplissage cylindre d'air	282.84 \$
10555	Telus	Communications janvier	293.06 \$

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

10556	TIC Telecom	Surplus équipement installation téléphonie IP	140.89 \$
10557	Townsend Consultants Inc.	Frais annuels Wordpress	505.89 \$
10558	Le Vaisselier	Locaton vaisselle fête des bénévoles	934.21 \$
10559	Ville de Bedford	Collectes de verre et formations pompiers	2 556.10 \$
10560	Vignoble Pigeon Hill	Vin pour banquet des maires et fête des bénévoles	459.00 \$
10561	WoodWyant Canada	Produits ménagers	385.12 \$
10562	Annulé	Annulé	Annulé
10563	Y. Gosselin et Fils	Aliments et quincaillerie	1 018.48 \$

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE**

Message SQ mise en garde aux aînés - fraudes téléphoniques  
Service de garde éducatif en communauté  
Patinoire  
Travaux à l'hôtel de ville  
Nouveau séchoir à bois  
Retour sur la fête des bénévoles  
Fermeture des sentiers municipaux  
Entrevue Radio-Canada Estrie de Stéphanie Dalpé

### **CORRESPONDANCE**

#### **RÉS 605-02-23 DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-001 – 102, ROUTE 237 SUD, CATHY PRINCE**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan Loyer  
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil reconnaît le manque de précision ayant mené à l'installation de garde-corps en aluminium par le demandeur;

QUE : le conseil accepte les modifications au permis proposé par le demandeur et accepte l'installation des garde-corps en aluminium;

QUE : le conseil ajoute que cette acceptation constitue une exception et ne saurait être évoquée pour d'autres projets.

ADOPTÉE

#### **RÉS 606-02-23 DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-002 – 91, RUE PRINCIPALE, PIERRE BOIVIN**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Remettre la demande de permis au mois prochain afin d'obtenir plus de détails concernant la rénovation proposée.

ADOPTÉE

### **RÉS 607-02-23 DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-003 – 101, RTE 237 SUD, SERGE LUSSIER**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil conformément aux recommandations détaillées au procès-verbal du CCU du 23 janvier 2023 reporte au mois prochain la demande de permis tel que proposée, en demandant au propriétaire :

- de revoir les plans et de s'inspirer de la section du bâtiment principal comportant un toit à deux versants et de couleur noire;
- recommande des matériaux foncés pour que le bâtiment se fonde avec la forêt vu l'implantation soumise;
- recommande aussi de retirer la porte de garage si elle n'est pas utile pour l'utilisation du bâtiment;
- dans le cas où la porte de garage est nécessaire, qu'elle soit plus petite que celle proposée.

ADOPTÉE

### **RÉS 608-02-23 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 23-004 – 101, CHEMIN RICHFORD, MICHEL RHÉAUME**

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil, conformément aux recommandations détaillées au procès-verbal du CCU du 23 janvier 2023, refuse la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- un permis a initialement été délivré avec le matériau proposé, « CanExel », conformément aux dispositions du règlement de zonage;
- l'article 77 du règlement de zonage 131-2022 interdit le parement d'aluminium comme revêtement extérieur;

ADOPTÉE

### **RÉS 609-02-23 APPUI À LA DEMANDE CPTAO – FIDUCIE FONCIÈRE DU MONT PINACLE**

CONSIDÉRANT QUE : le demandeur doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la partie est du lot 5 896 683 du cadastre du Québec, propriété du Verger Sud Inc.;

CONSIDÉRANT QUE : la superficie totale faisant l'objet de la demande est de 67 hectares, sur une superficie totale de 116,49 hectares;

CONSIDÉRANT QU' : une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

D' : appuyer la demande à la CPTAQ déposée par la Fiducie foncière du Mont Pinnacle, pour l'acquisition de la partie Est du lo 5 896 683 du cadastre du Québec pour en faire une aire protégée à perpétuité.

ADOPTÉE

### **RÉS 610-02-23 RENOUELEMENT DES MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 533-12-22 « *Lancement d'appel aux candidatures et formation d'un comité de sélection concernant le renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme* » ;

CONSIDÉRANT : le règlement N° 140-03-2019-1 sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE : quatre (4) candidats ont préalablement exprimé leur intérêt de participer au CCU;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal nomme mesdames Lise Gagné et Hélène Dallaire membres du CCU, siège N° 1 et N° 2 respectivement, pour un mandat de deux (2) ans, débutant le 6 février 2023, pour se terminer le 3 février 2025;

QUE : le conseil municipal nomme Madame Lise Gagné présidente du CCU pour un mandat d'un (1) an, débutant le 6 février 2023, pour se terminer le 5 février 2024.

ADOPTÉE

### **RÉS 611-02-23 OCTROI DU CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DES COUVRE-PLANCHER ET DES PLINTHES À L'HÔTEL DE VILLE – LES GÉANTS DU COUVRE-PLANCHER**

CONSIDÉRANT : les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville en cours;

CONSIDÉRANT : la soumission N° 338152 des Géants du couvre-plancher, reçue le 26 janvier 2023;

CONSIDÉRANT: les recommandations du Superviseur des travaux publics, Monsieur Gilles Bourbeau;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre N° 338152 des Géants du couvre-plancher au montant de 13 786,61 \$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation du couvre-plancher et des plinthes de vinyle tel que spécifié dans la soumission;

QUE : le directeur général est autorisé à signer au nom et pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

#### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

### **RÉS 612-02-23 OCTROI DU CONTRAT – SYSTÈMES D’ALARME INCENDIE ET INTRUSION – HÔTEL DE VILLE – ALARMES PERFECTION**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 585-01-23 « *Bonification contrat initial – Alarmes Perfection – mise à jour du système d’alarme de l’hôtel de ville* » adoptée par le conseil municipal le 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT : l’offre de services professionnels d’Alarmes Perfection N° 3269, révisée, reçue le 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT : l’offre de services professionnels d’Alarmes Perfection N° 3162, révisée, reçue le 30 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l’unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l’offre de services professionnels d’Alarmes Perfection N° 3269 du 9 janvier 2023, au montant de 11 018,21 \$ taxes incluses pour la mise en conformité et à jour du système d’alarme incendie sur les deux étages de l’hôtel de ville tel que spécifié dans la soumission;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l’offre de services professionnels d’Alarmes Perfection N° 3162 du 30 janvier 2023, au montant de 10 581,43 \$ taxes incluses pour la mise en conformité et à jour du système d’alarme intrusion sur les deux étages de l’hôtel de ville tel que spécifié dans la soumission;

QUE : le directeur général est autorisé à signer au nom et pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

#### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 613-02-23 OCTROI DU CONTRAT – EXPOSITION DOME EN PARTENARIAT AVEC LE PLANÉTIARIUM RIO TINTO ALCAN DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT : la participation de la Municipalité dans le projet international FRIPON (Fireball Recovery and InterPlanetary Observation Network / Réseau de récupération de bolides et d’observation interplanétaire), via le réseau pancanadien DOME (Detection and Observation of Meteors / Détection et Observation de Météores);

CONSIDÉRANT : l’opportunité d’organiser en partenariat avec le planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal une exposition municipale sur le projet DOME;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 577-12-22 « *Adoption du budget 2023* »;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte de participer dans la conception et l’organisation de l’exposition municipale à la hauteur de 10 000 \$;

QUE : le directeur général est autorisé à signer au nom et pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

#### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

ADOPTÉE

**RÉS 614-02-23 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION – BRUSER**

CONFORMÉMENT : à la résolution N° 451-08-22 « Octroi du contrat - offre de services professionnels pour le prolongement de la conduite d'aqueduc sur le chemin Saint-Armand » adoptée par le conseil municipal à la séance spéciale du 22 août 2022;

CONFORMÉMENT : à la programmation de travaux version N° 1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) et acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 novembre 2022;

CONFORMÉMENT : au programme triennal d'immobilisation en vigueur qui prévoit de desservir par le réseau d'aqueduc municipal le site de l'actuelle usine d'épuration en vue d'y accueillir la future caserne de pompiers et la nouvelle station d'épuration;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'avenant N° 1 à l'offre de services professionnels N° BR-690235 au montant total incluant les taxes de 19 275,56 \$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise en place d'une conduite d'aqueduc sur le site de l'actuelle usine d'épuration, entre la conduite du chemin St-Armand, la future caserne de pompiers, le bassin de la future station d'épuration et le bâtiment de service existant;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**RÉS 615-02-23 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSULTATIONS MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels du 27 septembre 2022 de la part de Morency société d'avocats ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services professionnels de Morency société d'avocats du 27 septembre 2022 pour les consultations en droit municipal au prix forfaitaire annuel de 2 000 \$ plus les déboursés et les taxes applicables et, au besoin, pour tout dossier qui ne serait pas couvert par le service de consultation forfaitaire au taux horaire selon la grille tarifaire en vigueur;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

ADOPTÉE

**RÉS 616-02-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - VOX AVOCATS**

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 540,96 \$ taxes incluses, au nom du cabinet VOX Avocats selon la facture N° 202972 pour les services professionnels rendus entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 14 décembre 2022.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**RÉS 617-02-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC – BRUSER**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 451-08-22 « *Octroi du contrat - offre de services professionnels pour le prolongement de la conduite d'aqueduc sur le chemin Saint-Armand* », adoptée par le conseil municipal à la séance spéciale du 22 août 2022;

CONSIDÉRANT : la facture N° 000228 (rapport de service N° 690235 RS-03) de la firme de génie-conseil BRUSER en date du 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 976,42 \$ taxes incluses, au nom de BRUSER pour les services rendus dans le cadre du dossier de la gestion du projet de mise en place d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Saint-Armand.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**RÉS 618-02-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS ENCADREMENT PROJET PROMOTEUR - FNX INNOV INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 515-11-22 « *Offres de services professionnels encadrement projet promoteur – FNX Innov Inc.* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT : la facture N° 412227 de la firme de génie-conseil FNX INNOV Inc. en date du 28 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 152,63 \$ taxes incluses, au nom de FNX INNOV Inc. pour les services rendus en décembre 2022 dans l'encadrement du projet promoteur, tel que spécifié dans la facture N° 412227.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 619-02-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS ASSISTANCE POUR REDDITION DE COMPTE ET FERMETURE DU DOSSIER PAVL VOLET REDRESSEMENT - EXP**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 344-04-22 « *Octroi du contrat pour l'assistance technique pendant la réalisation des travaux de voirie et de pavage chemins du Lac-Selby, Pinnacle et Spencer* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2022;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 562-12-22 « *Reddition de compte – travaux de voirie et de pavage - PAVL Volet Redressement* »;

CONSIDÉRANT : la facture N° 725363 de la firme de génie-conseil EXP en date du 26 janvier 2023 concernant l'assistance pour la reddition de compte des travaux de voirie et de pavage des chemins du Lac-Selby, Pinnacle et Spencer réalisés dans le cadre du projet PAVL Volet Redressement;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 152,63 \$ taxes incluses, au nom de EXP pour les services rendus en décembre 2022, tel que spécifié dans la facture N° 725363.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 620-02-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - ARCHITECTE STÉPHAN BARCELO**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 557-12-22 « *Octroi du contrat – architecte Stéphan Barcelo – réaménagement hôtel de ville – étapes a et c* », projet N° SBA 221017-1 de la préparation des plans et devis de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et des services au chantier;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 388-06-22 « *Offre de services professionnels en architecture – plans et devis de construction pour la restauration des fondations du bâtiment de l'hôtel de ville* », projet N° SBA 220426 de la restauration des fondations autour de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 559-12-22 « *Octroi du contrat - architecte Stéphan Barcelo – plans sous-sol hôtel de ville* », projet No SBA 221205 de la préparation des plans et devis de restauration d'une partie des fondations de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 22047 en date du 17 janvier 2023 pour la réalisation de l'étape A du projet SBA 221017-1 de la préparation des plans et devis pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville au montant taxes incluses de 3 276,79 \$;

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 22044 en date du 12 décembre 2022 pour la réalisation de l'étape A du projet SBA 220426 de la préparation des plans et devis de construction pour la restauration des fondations du bâtiment de l'hôtel de ville au montant taxes incluses de 2 730,66 \$;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

CONSIDÉRANT : la facture N° SBA 22048 en date du 17 janvier 2023 pour la réalisation de l'étape A du projet SBA 221205 de la préparation des plans et devis de restauration d'une partie des fondations de l'hôtel de ville au montant taxes incluses de 2 184,53 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque au montant de 8 191,98 \$ à l'architecte Stéphan Barcelo pour les services professionnels rendus tels que spécifiés dans les factures SBA 22047, SBA 22044 et SBA 22048.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 621-02-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION D'UNE PARTIE DES FONDATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE - MAÇONNERIE BESSETTE INC.**

CONSIDÉRANT : les travaux de restauration d'une partie des fondations de l'hôtel de ville réalisés par Maçonnerie Bessette Mercier Inc., facture N° 100;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 émis le 23 décembre 2022 par Stéphan Barcelo architecte concernant les travaux de restauration d'une partie des fondations de l'hôtel de ville réalisés par Maçonnerie Bessette Mercier Inc.;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque au montant incluant les taxes de 13 549,37 \$ au nom de Maçonnerie Bessette Inc. pour la réalisation des travaux de restauration d'une partie des fondations de l'hôtel de ville tel que spécifié dans la facture N° 100.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 622-02-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉAMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE CONSTRUCTION & GESTION LACHANCE**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 541-12-22 « Octroi du contrat - réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT : l'avancement des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville réalisé par Construction & Gestion Lachance, tel que spécifié dans la facture N° 192 en date du 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT: les recommandations du Superviseur des travaux publics, Monsieur Gilles Bourbeau;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N°1 au montant incluant les taxes de 62 855,94 \$ émis le 31 janvier 2023 par Stéphan Barcelo architecte concernant les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville réalisés par

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

Construction & Gestion Lachance, tel que spécifié dans la facture N° 192 en date du 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT : la retenue de 10 % appliquée sur la facture N° 192 conformément au certificat de paiement N°1;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque au montant de 62 855,94 \$ au nom de Construction & Gestion Lachance pour les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville réalisés en date du 31 janvier 2023.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 623-02-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – TRAVAUX EN EXTRA - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES LANCTÔT INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 541-12-22 « Octroi du contrat - réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT : la nécessité de réaliser les travaux de mise à jour et en conformité du réseau électrique du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT : l'opportunité de réaliser ce projet rapidement et au coût moindre, en profitant des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville en cours;

CONSIDÉRANT : les factures N° 17904 de 3 725,19 \$, N° 17903 de 181,74 \$, N° 17902 de 929,33 \$, N° 17901 de 203,68 \$, N° 17900 de 195,03 \$ et N° 17898 de 858,67 \$ taxes incluses pour les travaux de mise à jour et en conformité du réseau électriques du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, non prévus dans la soumission initiale, réalisés par Les Entreprises Électriques Lanctôt Inc. en date du 26 janvier 2023;

CONSIDÉRANT: les recommandations du Superviseur des travaux publics, Monsieur Gilles Bourbeau;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque au montant de 6 093,64 \$ au nom des Entreprises Électriques Lanctôt Inc. pour les travaux réalisés en extra en date du 26 janvier 2023.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 624-02-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS – BÉRARD TREMBLAY ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 058-05-21 « Proposition d'achat de la propriété d'Hydro-Québec, chemin Garagona »;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 288-02-22 « Achat du lot 5 896 425 d'Hydro-Québec »;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

CONSIDÉRANT : la facture de Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres N° 79415 du 11 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque au montant de 1 034,78 \$ au nom de Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres pour les services rendus dans le cadre du dossier d'achat du lot 5 896 425 d'Hydro-Québec, tel que spécifié dans la facture N° 79415 du 11 janvier 2023.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 625-02-23 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE CARTES DE CRÉDIT AFFAIRES SUPPLÉMENTAIRES - RBC BANQUE ROYALE**

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

D' : autoriser le directeur général à augmenter la limite de crédit pour les cartes de crédit affaires municipales à 7 500 \$;

D' : autoriser le directeur général à faire la demande auprès de RBC Banque Royale de deux cartes de crédit supplémentaires au nom de la Municipalité de Frelighsburg, l'une avec une limite de crédit de 500 \$, l'autre avec une limite de crédit de 2 000\$;

D' : autoriser le directeur général à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 626-02-23 SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE 2023-2027 – SERVICES DE LOISIRS ET DE LA CULTURE – SERVICES BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-GIROUX-BERTRAND DE COWANSVILLE**

ATTENDU la résolution de la ville de Cowansville numéro 643-12-22 adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer au bénéfice de la Municipalité le renouvellement de l'« *Entente intermunicipale - Services de loisirs et de la culture - Services à la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand* » pour les années 2023-2027 et tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

### **RÉS 627-02-23 SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES 2023-2025**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : La mairesse et le directeur général soient autorisés à signer au bénéfice de la Municipalité l'« *Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2023-2025* » et tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉS 628-02-23 MISE À JOUR PLAN D'ACTION MADA – NOMINATION CONSEILLÈRE STÉPHANIE DALPÉ - MANDAT COMITÉ CONSULTATIF SOCIÉTÉ**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : le conseil municipal nomme la conseillère Stéphanie Dalpé en tant que responsable des questions famille et aînés (RQFA);

QUE : le conseil municipal mandate le comité consultatif société pour mener à bien la mise à jour du plan d'action de la politique MADA.

ADOPTÉE

### **RÉS 629-02-23 APPEL AUX CANDIDATURES POUR LE POSTE VACANT AU COMITÉ CONSULTATIF EN AGRICULTURE ET FORESTERIE**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 323-03-22 « *Nomination des citoyens aux comités consultatifs* »;

CONSIDÉRANT : la démission de Éric Rompré du Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF), siège N° 4, en date du 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT : le règlement N° 146-03-2022 « *Règlement établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs* »;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU' : en date du 6 février 2023, le conseil municipal met fin au mandat du membre du CCAF, Monsieur Éric Rompré, et fait un appel à tous par la voie du site web municipal et du journal « Le Messager » pour pourvoir le poste vacant. Avant le 1er mars 17h.

ADOPTÉE

### **RÉS 630-02-23 APPEL AUX CANDIDATURES POUR LES POSTES AU SEIN DES COMITÉS CONSULTATIFS ENCADRÉS PAR LE RÈGLEMENT N° 146-03-2022 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS »**

CONSIDÉRANT : le règlement N° 146-03-2022 « *Règlement établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs* »;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 323-03-22 « *Nomination des citoyens aux comités consultatifs* »;

CONSIDÉRANT QUE : les mandants des membres des comités consultatifs suivants :

- Culture et Tourisme : Mesdames Marie Côté et Isabelle Hébert,

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

- Environnement : Madame Denise Bélanger et Monsieur Jean-Marc Chapotard,
- Agriculture et Foresterie : Messieurs Jean Chenevert et Pascal Genest-Richard,
- Société : Mesdames Sophie Devost et Laurence Grandbois-Bernard,

siégeant aux postes N° 1 et N° 2 prennent terme le 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal fait appel aux présidents des quatre comités consultatifs pour valider l'intérêt et la disponibilité des membres concernés à renouveler leurs mandats pour une durée de deux (2) ans, débutant le 6 mars 2023 et se terminant le 3 mars 2025;

QUE : dans le cas d'un poste vacant, le président du comité consultatif concerné lance un appel et présentent la liste des candidats pour nomination par le conseil municipal lors de la prochaine séance ordinaire du 6 mars 2023.

ADOPTÉE

### **RÉS 631-02-23 APPEL AUX CANDIDATURES POUR LES POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET DE GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance un appel aux candidatures pour les postes d'adjoint administratif et de greffier-trésorier adjoint.

ADOPTÉE

### **RÉS 632-02-23 MISE À JOUR DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ**

CONFORMÉMENT : à la résolution N° 577-12-22 « *Adoption du budget 2023* »;

CONFORMÉMENT : aux présentations faites par le directeur général au conseil;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg met à jour le contrat de travail du directeur général, greffier-trésorier, selon les conditions prévues à son contrat de travail;

QUE : la mairesse soit autorisée à signer au bénéfice de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉS 633-02-23 ENGAGEMENT DE QUATRE POMPIERS SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT : les dispositions de l'article 6 du règlement N° 120-04-2007 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie;

CONSIDÉRANT : la recommandation d'embauche faite par le directeur incendie, Monsieur Marc Fortier, le 31 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

DE : le conseil municipal engage et nomme au sein de la brigade incendie de Frelighsburg, Monsieur Gilles Blais au titre de recrue, Monsieur Simon Guerout au titre de recrue, Monsieur Alex Whitehead au titre de pompier, Monsieur Dany Roy au titre de directeur adjoint.

ADOPTÉE

### **RÉS 634-02-23 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 AN 6 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE : le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1er juillet 2016;

ATTENDU QUE : chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE : pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte sept (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail;

ATTENDU QUE : le rapport annuel 2022 An 6 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Frelighsburg;

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2022 An 6;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg adopte le rapport d'activités annuel 2022 An 6 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC.

ADOPTÉE

### **RÉS 635-02-23 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 207 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 FÉVRIER 2023**

ATTENDU QUE : conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Frelighsburg souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 207 000 \$ qui sera réalisé le 16 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
135-01-2011	1 261 000 \$
135-01-2011	946 000 \$

ATTENDU QU' : il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE : conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 135-01-2011, la Municipalité de Frelighsburg souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1) les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 février 2023;
- 2) les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année;
- 3) les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4) les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5) CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- 6) CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7) CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE ROYALE DU CANADA  
SUCCURSALE COWANSVILLE  
420 RUE DU SUD  
COWANSVILLE, QC  
J2K 2X7

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer au bénéfice de la Municipalité ces obligations;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg, comme permis par la Loi, mandate CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE : en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 135-01-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

### **RÉS 636-02-23 ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 207 000 \$**

#### **Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	6 février 2023	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 février 2023
Montant :	2 207 000 \$		

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

ATTENDU QUE : conformément aux règlements d'emprunts numéros 135-01-2011, la Municipalité de Frelighsburg souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE : la Municipalité de Frelighsburg a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 février 2023, au montant de 2 207 000 \$;

ATTENDU QU' : à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution N° 271-02-13 adoptée en vertu de cet article :

1 - BMO NESBITT BURNS INC.		
180 000 \$	5,00000 %	2024
188 000 \$	5,00000 %	2025
197 000 \$	5,00000 %	2026
205 000 \$	5,00000 %	2027
1 437 000 \$	4,25000 %	2028
Prix : 99,32800		Coût réel : 4,59827 %
2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
180 000 \$	5,00000 %	2024
188 000 \$	4,75000 %	2025
197 000 \$	4,35000 %	2026
205 000 \$	4,25000 %	2027
1 437 000 \$	4,20000 %	2028
Prix : 98,70600		Coût réel : 4,60509 %
3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
180 000 \$	4,90000 %	2024
188 000 \$	4,65000 %	2025
197 000 \$	4,35000 %	2026
205 000 \$	4,25000 %	2027
1 437 000 \$	4,15000 %	2028
Prix : 98,47300		Coût réel : 4,62286 %
4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
180 000 \$	5,00000 %	2024
188 000 \$	4,70000 %	2025
197 000 \$	4,35000 %	2026
205 000 \$	4,25000 %	2027
1 437 000 \$	4,25000 %	2028
Prix : 98,24496		Coût réel : 4,76829 %

ATTENDU QUE : le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE : l'émission d'obligations au montant de 2 207 000 \$ de la Municipalité de Frelighsburg soit adjudgée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

QUE : demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE : CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE : CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général, greffier-trésorier ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE : la mairesse et le directeur général, greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-10-2022 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022**

Le directeur général, greffier et trésorier, Monsieur Sergey Golikov dépose à la table du conseil le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter au règlement N° 131-10-2022 visant à modifier le règlement de zonage N° 131-2022 tenue le 16 janvier 2023, et en fait la lecture.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES 2021-2022**

Le directeur général, greffier et trésorier, Monsieur Sergey Golikov dépose à la table du conseil le rapport de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes 2021-2022.

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Le directeur général dépose à la table du conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal dûment complétées en mois de février 2023.

### **AVIS DE MOTION AU PROJET DE RÈGLEMENT N°116-2023 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Je, Stéphanie Dalpé conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 116-2023 accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Stéphanie Dalpé.

### **RÉS 637-02-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 115-02-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE ce conseil doit réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et qu'il doit aussi prévoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU QUE le présent règlement vient annuler le règlement 115-02-2022 aux fins de décréter l'imposition des taxes pour l'exercice financier de l'année 2023;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

- ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance spéciale du 1<sup>er</sup> février 2023 par la mairesse, madame Lucie Dagenais conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;
- ATTENDU QUE le projet de règlement a également été déposé à la table du conseil le 1<sup>er</sup> février 2023 conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, par la mairesse, avant la séance ordinaire du 6 février 2023, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;
- ATTENDU QUE la mairesse explique lors de la séance que le projet de règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier 2023 et vient annuler le règlement 115-02-2022;
- EN  
CONSÉQUENCE: Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Et résolu à l'unanimité des membres présents
- QUE: Le règlement numéro 115-02-2023 soit adopté et décrète ce qui suit :
- ARTICLE 1 Qu'une taxe foncière de soixante-cinq cents (0,6500 \$/100) par cent dollars de la valeur imposable telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2023, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toute construction y érigée et de tout ce qui s'incorpore au fonds, et défini par la Loi comme un bien-fonds imposable.
- ARTICLE 2 Qu'une taxe de cent quarante-cinq dollars et quarante-six cents (145,46 \$) par unité d'habitation ou de logement d'habitation privée soit imposée et prélevée de tout propriétaire pour la cueillette des ordures, du recyclage et du compostage.
- Qu'une surcharge de soixante-quinze dollars (75,00 \$) soit imposée aux résidences utilisant plus d'un bac de recyclage ou d'ordures.
- Qu'une taxe de trois cent soixante-cinq dollars (365,00) par unité d'immeuble non résidentiel soit imposée et prélevée de tout propriétaire pour la cueillette des ordures et du recyclage.
- Lesdites taxes étant ainsi imposées pour couvrir les dépenses encourues pour la cueillette des matières compostables, des ordures ménagères, commerciales et de recyclage seulement.
- ARTICLE 3 Qu'une taxe de deux cent quatre-vingt-quatre dollars et vingt-six cents (284,26 \$) par catégorie d'usages tel que défini à l'annexe A du présent règlement soit imposée à chaque usager de l'aqueduc.
- Lesdites taxes étant ainsi imposées pour couvrir les dépenses inhérentes au fonctionnement du réseau de distribution de l'eau.
- ARTICLE 4 Qu'une taxe de deux cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (258,97 \$) par catégorie d'usages tel que

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

défini à l'annexe A du présent règlement soit imposée à chaque usager du réseau de l'égout sanitaire et de l'usine de filtration.

Lesdites taxes étant ainsi imposées pour couvrir les dépenses inhérentes au fonctionnement du réseau de l'égout sanitaire et de l'usine de filtration.

ARTICLE 5 Les taxes imposées par le présent règlement deviennent dues et exigibles en un (1) versement, le dix-septième (17) jour du mois de mars 2023.

Une somme impayée après l'expiration du délai ci-haut accordé portera intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15 %).

Malgré une disposition quelconque inconciliable d'une loi générale ou spéciale, si le total des taxes foncières municipales comprises dans un compte atteint trois cents dollars (300 \$), le débiteur a droit de les payer en un (1), deux (2) ou quatre (4) versements, dus le 17 mars 2023, le 17 mai 2023, le 17 juillet 2023 et le 16 octobre 2023.

Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui fait les versements selon les échéances prescrites.

Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, l'intérêt et le délai de la prescription applicable aux taxes foncières municipales s'appliquent alors à ce solde.

ARTICLE 6 Dans les cas de maisons, d'appartements, de commerces ou d'industries loués ou occupés par d'autres que le propriétaire, les taxes d'eau, d'égouts, de cueillette des ordures, du compostage et du recyclage, sont prélevées desdits immeubles et le ou les propriétaire(s) est ou sont responsable(s) des taxes de leur(s) locataire(s) ou occupant(s).

Dans ces cas, les propriétaires sont subrogés aux droits de la municipalité et ils peuvent recouvrer de leurs locataires ou occupants le montant des taxes payées par eux à la municipalité.

ARTICLE 7 Tout autre compte que celui envoyé aux fins de la taxation municipale portera un intérêt de quinze pour cent (15 %) par année si ce dernier n'est pas réglé dans les trente (30) jours de l'envoi de la facture.

ARTICLE 8 Tout solde dû par un contribuable envers la Municipalité d'un montant n'excédant pas cinq dollars (5,00 \$) ne lui sera pas facturé.

ARTICLE 9 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 février 2023

### **NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

- CULTURE ET TOURISME : RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS
- AGRICULTURE ET FORESTERIE : TRAVAUX AU PARC, OUVERTURE DE CANDIDATURES
- SOCIÉTÉ : ENTREVUE DE STÉPHANIE, BÉNÉVOLES
- ENVIRONNEMENT : CONFÉRENCE POLLUTION LUMINEUSE

### **VARIA**

#### **RÉS 638-02-23 DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE AUPRÈS DE LA CPTAO, 30 CHEMIN GARAGONA**

Avant la présentation de la demande par madame la mairesse, la conseillère Stéphanie Dalpé dénonce son intérêt, se retire de la table du conseil et quitte la salle des délibérations;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Jobin a déposé une demande pour obtenir auprès de la Commission de protection du territoire Agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture une partie du bâtiment situé sur le lot du 5 896 461 dont le numéro civique est le 30, chemin Garagona;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Jobin est membre et représentant de la Coopérative Bois d'Exception et désire utiliser 325 mètres carrés du bâtiment existant pour l'installation d'infrastructure innovante pour le séchage du bois;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée du bâtiment servira à supporter les activités forestières locales;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 131-2022 autorise les services et industries reliés aux ressources naturelles, dont les séchoirs à bois, dans la zone où se situe la propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation des fins agricoles des superficies visées;
- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles et leur développement;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- La perte de productivité agricole;

CONSIDÉRANT QU' il n'existe pas d'espace approprié disponible à l'extérieure de la zone agricole, puisqu'il n'y a pas de terrains vacants hors de la zone agricole permettant le groupe d'usage : « Services, commerces et industries reliés aux ressources naturelles »;

CONSIDÉRANT QUE la résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Appuyer la demande de monsieur François Jobin afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 5 896 461 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

#### **RÉS 639-02-23 ACOUISITION D'UNE PARTIE DU LOT NO 6 333 347**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 6 février 2023**

Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Autoriser le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov à entamer des démarches en vue de l'acquisition d'une partie du lot 6 333 347 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

**RÉS 640-02-23 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ALAIN SALADZIUS**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'Alain Saladzius du 6 février 2023 concernant la réalisation de différents mandats relativement à la gestion des eaux potable et sanitaires;

EN CONSÉQUENCE : Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Décaler la décision.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**RÉS 641-02-23 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

---

Lucie Dagenais  
Mairesse

---

Sergey Golikov  
Directeur général  
Greffier-trésorier